

DE_2026_046

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLAIGNAN-PRIGNAC

Le trois septembre deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 00, en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie de BLAIGNAN sous la Présidence de Monsieur Alexandre PIERRARD, Maire de la commune de BLAIGNAN-PRIGNAC

Date des convocations : 26 août 2026

Étaient présents : Alexandre PIERRARD, Céline DUPA, Laurent BOUHIER, Brigitte BOSQ-BOUSQUET, Jérôme FREVILLE, Romain NOYEZ, Elodie ROLLAND, Cécile ADELAY, Coralie MALLET, Christelle CAHIER, Peters BRONARD

Pouvoirs : Yves MALACHANE représenté par Peters BRONARD, Véronique COURRIAN représentée par Brigitte BOSQ-BOUSQUET, Frédéric BROUSSEAU représenté par Elodie ROLLAND

Étaient excusés : Virginie DORLEANS

Secrétaire de séance : Brigitte BOSQ-BOUSQUET

Désignation du Correspondant Défense

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rôle de relais local des questions de défense, de mémoire et de citoyenneté du correspondant défense ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation du correspondant défense parmi les élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** à l'unanimité, comme correspondant défense :
 - **Monsieur Jérôme FREVILLE**
- **AUTORISE** monsieur le Maire à notifier la présente délibération à l'organisme concerné.

Ont voté 14

Pour 14

Contre 0

Abstention 0

La Secrétaire de Séance
Brigitte BOSQ-BOUSQUET



Le Président
Alexandre PIERRARD

